

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1501

5 août 2006

### SOMMAIRE

Acpers Holding S.A., Luxembourg . . . . .	72022	Dipta S.A., Munsbach . . . . .	72012
ADV International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72039	Edoc S.A., Luxembourg . . . . .	72030
Afinoa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	72011	EPREC Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72031
Ahrend Inrichten B.V., Succursale de Luxembourg, Capellen . . . . .	72007	Esker International S.A., Luxembourg . . . . .	72045
Aneva, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72037	Faïence S.A., Luxembourg . . . . .	72015
Aneva, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72037	Filaine S.A., Luxembourg . . . . .	72021
Aneva, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72038	Fitair Luxembourg S.A., Bettange-sur-Mess . . . . .	72012
Aneva, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72038	G.Schneider S.A., Luxembourg . . . . .	72015
Aneva, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72038	Gardenia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	72030
Aneva, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72038	Gavia Holding S.A., Munsbach . . . . .	72019
Aneva, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72038	Gérifonds (Luxembourg) S.A. Holding, Luxem- bourg . . . . .	72010
Asset Management Luxembourg (AML), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72044	Globe Total Investments Holdings S.A., Luxem- bourg . . . . .	72046
Asset Management Luxembourg (AML), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72045	Golf Services S.A., Luxembourg . . . . .	72039
Automotive S.A., Luxembourg . . . . .	72022	Greenwich EquityCo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72041
Babcock & Brown Reif Investment 2, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	72028	Hesper Grund und Boden S.A., Luxembourg . . . . .	72017
Babcock & Brown Reif Investment 2, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	72030	Holding 007 S.A., Luxembourg . . . . .	72021
Bellinva S.A., Luxembourg . . . . .	72022	Holding Immobilière Nouvelle S.A., Luxembourg . . . . .	72008
Blubay Trademark Holding S.A., Luxembourg . . . . .	72002	HTC-Immo, S.à r.l., Kehlen . . . . .	72018
Cavilux, S.à r.l., Rodange . . . . .	72016	Investtours S.A., Luxembourg . . . . .	72023
Cercle Nautique de la Commune de Pétange, A.s. b.l., Pétange . . . . .	72011	K2 D S.A., Luxembourg . . . . .	72012
Cheming S.A., Luxembourg . . . . .	72025	K2 E S.A., Luxembourg . . . . .	72012
Clinical Engineering & Information Technology S.A., Luxembourg . . . . .	72026	K2 F S.A., Luxembourg . . . . .	72014
Compagnie des Angés Participations S.A. Luxem- bourg, Luxembourg . . . . .	72017	L.V. S.A., Luxembourg . . . . .	72048
Compagnie du Téléphone, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72046	Lampas Royal Participations S.A., Luxembourg . . . . .	72025
Compagnie du Téléphone, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72047	Lijnco S.A., Luxembourg . . . . .	72047
Compass Investment Company III, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	72002	Lor-Cap Holding S.A., Luxembourg . . . . .	72014
Complus Holding S.A. . . . .	72002	Mencor (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	72021
Crex Investments S.A., Munsbach . . . . .	72008	Merula Investments S.A., Munsbach . . . . .	72023
CT A&A S.A., Luxembourg . . . . .	72026	MGP Pope, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72003
CTM-Holding S.A., Münsbach . . . . .	72031	Motofin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72010
Dafofin Five S.A., Luxembourg . . . . .	72022	MP Times, S.à r.l., Pétange . . . . .	72017
Dafofin Six S.A., Luxembourg . . . . .	72026	Oursin Participations S.A., Luxembourg . . . . .	72015
		Ovation Participations S.A., Luxembourg . . . . .	72015
		Pastatech (Lux) S.A., Luxembourg . . . . .	72023
		Promark Holding S.A., Luxembourg . . . . .	72003
		Redbox Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	72031
		TLW Holding S.A., Luxembourg . . . . .	72002
		Unit Energy Systems S.A., Luxembourg . . . . .	72026
		Unit Energy Systems S.A., Luxembourg . . . . .	72028

**BLUBAY TRADEMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 87.811.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire à Luxembourg le 19 avril 2006*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047739/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**COMPLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 45.647.

Le contrat de domiciliation entre la Société COMPLUS HOLDING S.A. et WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. est résilié avec effet au 12 mai 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047743//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**TLW HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 75.142.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048071/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 26.617.300.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.922.

## RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée dans la mention numéro L050104685.5 ayant pour référence LSO-BL00600 et enregistrée le 2 décembre 2005.

Il convient de lire, à titre rectificatif, COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P. au lieu de COMPASS PARTNERS EUROPEAN FUND (BERMUDA), L.P. et ainsi rayer COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P. des associés de la Société.

Il résulte qu'au 2 novembre 2005, STRATHFIELD, S.à r.l. est l'associé unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048291/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**PROMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.174.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048753/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**MGP POPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C. Luxembourg B 116.812.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the second day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company MGP EUROPE (LUX), S.à r.l. having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

here represented by Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the representative and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability (société à responsabilité limitée), which she declares to establish as follows:

**Art. 1.** The above named parties and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

**Art. 2.** The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The Company may in particular take up loans by whatever means, grant loans in any form whatsoever to group companies and grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

**Art. 4.** The company's denomination shall be MGP POPE, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is situated in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 6.** The company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The company's parts are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part capital.

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

**Art. 10.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the manager or managers have the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

The managers may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A manager may participate in a meeting of the managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the board of managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

Written resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, each manager can bind the company by his sole signature.

**Art. 11.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 12.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The partners will have the power to appoint the manager or managers and to dismiss such manager or managers at any time in their discretion without giving reasons.

**Art. 13.** The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 14.** Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

**Art. 15.** Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

**Art. 16.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital. The balance may be used freely by the partners.

Interim dividends may be distributed by the managers.

**Art. 17.** At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

**Art. 18.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

#### *Declaration*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-mentioned party has subscribed for the parts as follows:

The company MGP EUROPE (LUX), S.à r.l., prenamed .....	500
Total: five hundred parts .....	500

All the parts are fully paid up by payment in cash such that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to the fact.

#### *Special dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2006.

72005

*Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named partners took the following resolutions:

- 1.- The company is to have three managers.
- 2.- The following persons are appointed as managers:
  - Mr James Quille, Chief Executive Officer of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in London (United Kingdom), the 24 February 1951, with professional address at 21F, No. 8 Queen's Road, Central Hong Kong People's Republic of China;
  - Mrs Julie Mossong, Group Company Secretary, born in Wirksworth (United Kingdom), the 30 April 1965, with professional address at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;
  - Mr Alexander Jeffrey, Managing Director of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in Sheffield (United Kingdom), the 11 June 1966 with professional address at London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, United Kingdom;
- 3.- Each manager can bind the Company by his sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.-. All other transactions require the signatures of two managers to bind the Company unless a manager has been authorised by a resolution of the managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.
- 4.- The company PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 65.477), is appointed as statutory auditor.
- 5.- The managers are appointed for an indefinite term.
- 6.- The appointment of the statutory auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statements for 2006.
- 7.- The registered office is to be situated in Luxembourg at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing representative, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing representative and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing representative, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société MGP EUROPE (LUX), S.à r.l., avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représentée par Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistré.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangère ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La Société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des prêts par tous les moyens à toute société du groupe et accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MGP POPE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants peuvent nommer un président du conseil de gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un gérant pourra participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du conseil de gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du conseil de gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, chaque gérant peut engager la société par sa seule signature.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les gérants sont nommés par les associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par les gérants.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été établis, la comparante mentionnée ci-devant a souscrit les parts sociales comme suit:

1) La société MGP EUROPE (LUX), S.à r.l., pré-nommée .....	500
Total: cinq cents parts sociales. ....	500

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée a pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2.- Sont nommés gérants:
  - Monsieur James Quille, Chief Executive Officer de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Londres (Royaume-Uni), le 24 février 1951, ayant son adresse professionnelle au 21F, N° 8 Queen's Road, Central Hong Kong, République Populaire de Chine;
  - Madame Julie Mossong, Group Company Secretary, née à Wirksworth (Royaume-Uni), le 30 avril 1965, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;
  - Monsieur Alexander Jeffrey, Managing Director de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Sheffield (Royaume-Uni), le 11 juin 1966 ayant son adresse professionnelle à London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, Royaume-Uni;
- 3.- Chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour des transactions relatives à l'administration générale de la Société (p.ex. la signature des procurations, les déclarations d'impôt) à la condition que le montant de chaque transaction ne dépasse pas EUR 15.000,-; pour toutes autres transactions, la signature conjointe de deux gérants est requise pour engager la Société, à moins qu'un gérant soit autorisé par une résolution des gérants à engager la Société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.
- 4.- Est nommé commissaire des comptes:
  - La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477).
- 5.- Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.
- 6.- Le mandat du commissaire des comptes restera valide jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2006.
- 7.- Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

*Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, es qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, vol. 153S, fol. 82, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2006.

P. Bettingen.

(053734.03/202/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**AHREND INRICHTEN B.V., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.**

Siège de la société mère: NL-1015 AE Amsterdam.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R. C. Luxembourg B 44.979.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société le 22 mars 2006*

1. Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège de la Succursale de L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, à L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

2. Le conseil de gérance de la Société décide d'accepter la démission de M. Luc Spapen, demeurant à B-1830 Machelen, Koningin Fabiolalaan 26, de son mandat de gérant de la Succursale de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et de nommer M. Patrick Junius, né le 4 juin 1965 à Uccle (Belgique), demeurant à B-3078 Everberg, Kruisborrestraat 29, gérant de la Succursale de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Luc Spapen, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048933.03/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.507.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A. qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2005 que:

Le mandat des administrateurs, Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Graham J. Wilson, barrister, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal et Monsieur David De Marco, employé privé, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

La démission de AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la société à été acceptée avec effet au 12 septembre 2005.

EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. établie et ayant son siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette est nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société, avec effet au 12 septembre 2005 et cela jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048796//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**CREX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.009.

—  
In the year two thousand and six, on May 12.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company CREX INVESTMENTS S.A., a société anonyme registered 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated on December 3<sup>rd</sup>, 1999, by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg-City, deed published in the Mémorial C of 2000, page 3284, deed modified for the last time on May 12<sup>th</sup>, 2003, by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg-City, deed published in the Mémorial C of 2003, page 27952.

The meeting is presided by Mr Gerrit Hendrik Teeke van der Molen, employee, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70,

who appoints as secretary Mr Gianpiero Saddi, employee, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

The assembly elects as scrutineer Mrs Annette M. Schueller, employee, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held appear on the attendance list signed by the chairman, secretary, scrutineer and notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to this document and will be filed at the same time with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that all the issued shares are present or represented at this meeting, which consequently may validly deliberate upon the points of its agenda, without preliminary convocations, all members of the meeting having agreed to meet after been informed on the agenda, without other formalities.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. Modification of article 4 of the articles of association.

2. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting takes by unanimous vote the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting unanimously decide the modification of article 4 of the articles of association as follows:

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in the municipality of Schuttrange. The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In case of war, imminent danger of war, revolution, terrorist acts or comparable extraordinary political, economical or social circumstances (hereinafter referred to as «an emergency situation») that would interfere with the normal activities or business of the Corporation and/or the normal management of the Corporation at its registered office in the Luxembourg, or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland.

As from the moment an emergency situation occurs, the transfer of the executive office and the registered office of the company will be effective and the articles of association of the company are amended, in order for the company to change its legal status into a corporation limited by shares recognised under Swiss law, as attached to this resolution.

A committee consisting of representatives of the shareholders, whoever they are, are authorised to and will have sole authorisation to note and declare that an emergency situation has occurred and that the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland, and the committee has authorisation to give special power to any member of the board of directors, any civil law notary, lawyer or employee to act, jointly or severally, in order to sign and execute any deeds, formalities, notifications which may be required to formalise the transfer of the executive office and the registered office and the coming into force of the new articles of association in the case of an emergency situation.

#### Fees

Fees resulting from these amendments are evaluated at EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English version and the French translation, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil statutes and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille six, le 12 mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CREX INVESTMENTS S.A., une société anonyme, domiciliée au 5, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu le 3 décembre 1999 par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, acte publié au Mémorial C de page 2000, page 3284, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 12 mai 2003 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, publié au Mémorial C de 2003, page 27952.

L'assemblée est présidée par M. Gerrit Hendrik Teeke van der Molen, employé, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70,

qui nomme comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Annette M. Schueller, employée, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts.
2. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### Résolution unique

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Schuttrange par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit ailleurs sur base d'une résolution du Conseil d'Administration.

En cas de guerre, danger imminent de guerre, révolution, actes terroristes ou d'autres circonstances extraordinaires comparables de caractère politique, économique ou social (ci-après «une situation d'urgence») qui pourraient interférer soit avec les activités normales ou le déroulement des affaires de la Société et/ou la gestion normale de la Société depuis son siège social au Luxembourg, ou avec les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège administratif et le siège social sont transférés en Suisse.

A partir du moment où une situation d'urgence se produit, le transfert de l'établissement principal et du siège social de la Société seront effectifs et les statuts de la Société sont modifiés afin que la Société change son statut légal en une société par actions reconnue par la loi suisse, ces mêmes statuts étant annexés à la présente résolution.

Un comité composé des représentants légaux des actionnaires quels qu'ils soient est autorisé et aura seul pouvoir de constater et de déclarer qu'une situation d'urgence s'est produite et que l'établissement principal et le siège social de la Sociétés ont transférés en Suisse, et le comité est autorisé de donner procuration spéciale à chacun des membres

du Conseil d'Administration, à un notaire en droit civil, à un avocat ou à un employé afin d'agir, individuellement ou collectivement, pour signer et exécuter tous actes, formalités, notifications éventuellement nécessaires pour formaliser le transfert du siège administratif et du siège social ainsi que pour l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dans le cas d'une situation d'urgence.

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.500,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G.H.T. van der Molen, G. Saddi, A.M. Schueller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 58, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Delvaux.

(053609.02/208/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.032.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2006*

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs viennent à l'échéance lors de cette Assemblée.

Sont élus comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007:

- Monsieur Christian Beyeler, Directeur GERIFONDS S.A., demeurant professionnellement à Lausanne (Président);
- Monsieur Nicolas Biffiger, Sous-Directeur GERIFONDS S.A., demeurant professionnellement à Lausanne (Vice-Président);
- Monsieur Nicolaus Bocklandt, Administrateur-Délégué de MERCURIA SERVICES S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg (Administrateur);
- Monsieur Christian Carron, Sous-Directeur, GERIFONDS, demeurant professionnellement à Lausanne (Administrateur);
- Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général, BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg (Administrateur);
- Monsieur Marc Schmid, Adjoint à la Direction de l'Asset Management de la BANQUE CANTONALE VAUDOISE, demeurant professionnellement à Lausanne (Administrateur).

L'Assemblée Générale confirme la désignation de la société KPMG AUDIT comme réviseur de la SOCIETE DE GESTION et comme réviseur d'entreprises du Fonds Commun de Placement AMC FUND pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2006.

*Pour GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING*

*BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08371. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048871.03/1122/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**MOTOFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 104.187.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09356, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

*Signature*

*Un mandataire*

(051385.03/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**AFINOA HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 115.886.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 16 mars 2006*

En date du 16 mars 2006, les actionnaires de la société ont décidé de nommer Monsieur Robert Pizano, administrateur de sociétés, né le 22 juin 1945 à Casablanca (Maroc), demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), 21, rue des Pêcheurs, zone 2, 18 BP 392, Abidjan 18, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

AFINOA HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048927.03/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**CERCLE NAUTIQUE DE LA COMMUNE DE PETANGE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4737 Pétange, 46, rue Pierre Hamer.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 10. Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

*Modification des statuts de l'association*

**Art. 2.** L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport de natation suivant les règlements de la Fédération Internationale de Natation (FINA) et de la Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS) pour autant que ceux-ci soient d'application. Il s'agit notamment, sans que cette liste soit exhaustive, des activités suivantes:

Exemples d'activités possibles:

- la natation de compétition,
- l'apprentissage et le perfectionnement,
- le plongeon,
- le water-polo,
- la natation synchronisée,
- le sauvetage,
- le sport loisir,
- la gymnastique aquatique,
- etc.

Elle comprend actuellement quatre sections. L'année sportive de l'association commence le 15 septembre et prend fin le 14 septembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à la Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS) le club C.N.P. proscrit l'utilisation par les sportifs et l'administration aux sportifs de substances ou de méthodes de dopage.

En matière de lutte contre le dopage, le club C.N.P. se soumet avec tous ses membres et tous ses licenciés à l'autorité de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage. Elle reconnaît à cet organisme:

- le droit d'établir les règles et principes de la lutte antidopage et de fixer les modalités et procédures suivant lesquelles cette lutte et plus particulièrement les contrôles antidopage sont menés, y compris les règles protectrices des droits des licenciés,
- le droit de déterminer les sanctions qu'encourent ceux qui contreviennent aux règles dont question au tiret qui précède,
- le droit de procéder aux contrôles antidopage parmi ses licenciés à contrôler, ainsi que de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire,
- le droit de diriger les poursuites devant le Conseil de Discipline contre le Dopage chargé de prononcer, s'il y a lieu, les sanctions, pour autant que l'instance se déroule au Luxembourg, y compris le droit de faire appel contre un jugement de première instance.

Le club cède au Conseil de Discipline contre le Dopage, institué à cet effet par le C.O.S.L., le pouvoir de connaître des infractions aux règles de la lutte antidopage dont question à l'alinéa qui précède, sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du Comité Olympique International pour les sportifs et manifestations internationales qui relèvent de sa juridiction.

Toute disposition des statuts contraire aux présentes dispositions est réputée non écrite.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05209. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049293.03//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**FITAIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 41, route des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 71.216.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051369.03/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**K2 D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 95.033.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09353, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature

*Un mandataire*

(051388.03/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**K2 E S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 95.034.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09347, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature

*Un mandataire*

(051392.03/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**DIPTA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 73.012.

In the year two thousand and six, on May 12.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company DIPTA S.A., a société anonyme registered 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

incorporated on December 3rd, 1999, by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg-City, deed published in the Mémorial C of 2000, page 3986, deed modified for the last time on May 12th, 2003, by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg-City, deed published in the Mémorial C of 2003, page 27958.

The meeting is presided by Mr Gerrit Hendrik Teeke van der Molen, employee, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70,

who appoints as secretary Mr Gianpiero Saggi, employee, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

The assembly elects as scrutineer Mrs Annette M. Schueller, employee, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held appear on the attendance list signed by the chairman, secretary, scrutineer and notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to this document and will be filed at the same time with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that all the issued shares are present or represented at this meeting, which consequently may validly deliberate upon the points of its agenda, without preliminary convocations, all members of the meeting having agreed to meet after been informed on the agenda, without other formalities.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. Modification of article 4 of the articles of association.

2. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting takes by unanimous vote the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting unanimously decide the modification of article 4 of the articles of association as follows:

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in the municipality of Schuttrange. The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In case of war, imminent danger of war, revolution, terrorist acts or comparable extraordinary political, economical or social circumstances (hereinafter referred to as «an emergency situation») that would interfere with the normal activities or business of the Corporation and/or the normal management of the Corporation at its registered office in the Luxembourg, or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland.

As from the moment an emergency situation occurs, the transfer of the executive office and the registered office of the company will be effective and the articles of association of the company are amended, in order for the company to change its legal status into a corporation limited by shares recognised under Swiss law, as attached to this resolution.

A committee consisting of representatives of the shareholders, whoever they are, are authorised to and will have sole authorisation to note and declare that an emergency situation has occurred and that the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland, and the committee has authorisation to give special power to any member of the board of directors, any civil law notary, lawyer or employee to act, jointly or severally, in order to sign and execute any deeds, formalities, notifications which may be required to formalise the transfer of the executive office and the registered office and the coming into force of the new articles of association in the case of an emergency situation.

*Fees*

Fees resulting from these amendments are evaluated at EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English version and the French translation, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil statutes and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société DIPTA S.A., une société anonyme, domiciliée au 5, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu le 3 décembre 1999 par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, acte publié au Mémorial C de page 2000, page 3986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 12 mai 2003 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, publié au Mémorial C de 2003, page 27958.

L'assemblée est présidée par M. Gerrit Hendrik Teeke van der Molen, employé, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70,

qui nomme comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Annette M. Schueller, employée, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts.

2. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Schuttrange par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit ailleurs sur base d'une résolution du Conseil d'Administration.

En cas de guerre, danger imminent de guerre, révolution, actes terroristes ou d'autres circonstances extraordinaires comparables de caractère politique, économique ou social (ci-après «une situation d'urgence») qui pourraient interférer soit avec les activités normales ou le déroulement des affaires de la Société et/ou la gestion normale de la Société depuis son siège social au Luxembourg, ou avec les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège administratif et le siège social sont transférés en Suisse.

A partir du moment où une situation d'urgence se produit, le transfert de l'établissement principal et du siège social de la Société seront effectifs et les statuts de la Société sont modifiés afin que la Société change son statut légal en une société par actions reconnue par la loi suisse, ces mêmes statuts étant annexés à la présente résolution.

Un comité composé des représentants légaux des actionnaires quels qu'ils soient est autorisé et aura seul pouvoir de constater et de déclarer qu'une situation d'urgence s'est produite et que l'établissement principal et le siège social de la Société ont transférés en Suisse, et le comité est autorisé de donner procuration spéciale à chacun des membres du Conseil d'Administration, à un notaire en droit civil, à un avocat ou à un employé afin d'agir, individuellement ou collectivement, pour signer et exécuter tous actes, formalités, notifications éventuellement nécessaires pour formaliser le transfert du siège administratif et du siège social ainsi que pour l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dans le cas d'une situation d'urgence.

#### *Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.500,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G.H.T. van der Molen, G. Saddi, A.M. Schueller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Delvaux.

(053615.02/208/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

#### **K2 F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 95.035.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09344, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature

*Un mandataire*

(051395.03/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

#### **LOR-CAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 88.378.

#### EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05867. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051407.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

72015

**OURSIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 101.292.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051401.03/6312/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**G.SCHNEIDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 70.506.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, réf. LSO-BR00117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051421.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**FAÏENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 31.105.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 juillet 1989, acte publié au Mémorial C n° 346 du 24 novembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 125 du 14 mars 1991.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAÏENCE S.A.

BERNARD & ASSOCIES, Société Civile

Signature

(051448.03/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**OVATION PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 104.325.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051660.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

72016

**CAVILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 116.743.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Caps Viviane, employée, née le 19 octobre 1950 à Bombaye, demeurant 45, rue de Messancy à B-6790 Aubange,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CAVILUX, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de détail et en gros de textiles, vêtements hommes, dames et enfants. Commerce de chaussures et maroquinerie, d'articles de sport et de matériel de camping, de jeux et de jouets, de bijoux de fantaisie et d'articles de décoration.

Elle a également pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour. L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice qui débute aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2006

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents (12.500,00) EUR, divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,00) EUR chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents (12.500,-) EUR se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

*Souscription du capital*

Le capital a été souscrit comme suit:

1) Madame Caps Viviane .....	100 parts sociales
Total .....	100 parts sociales

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de ses administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Gérance*

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante, Madame Caps Viviane, employée, née le 19 octobre 1950 à Bombaye, demeurant 45, rue de Messancy à B-6790 Aubange
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: V. Caps, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2006, vol. 918, fol. 5, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 mai 2006.

G. d'Huart.

(051461.03/207/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

72017

**COMPAGNIE DES ANGES PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 85.308.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051671.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**HESPER GRUND UND BODEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 78.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour HESPER GRUND UND BODEN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(051672.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**MP TIMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 19, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 116.742.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Vieira Da Silva Patrick Michel, ouvrier, né le 25 mai 1983 à Luxembourg, demeurant 54, rue des Jardins à L-4741 Pétange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MP TIMES, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la petite restauration.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice qui débute aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2006.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents (12.500,00) euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,00) euros chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents (12.500,00) euros se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

*Souscription du capital*

Le capital a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Vieira Da Silva Patrick Michel . . . . . 100 parts sociales

Total . . . . . 100 parts sociales

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

#### Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. est nommé gérant, Monsieur Vieira Da Silva Patrick Michel, ouvrier, né le 25 mai 1983 à Luxembourg, demeurant 54, rue des Jardins à L-4741 Pétange.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4750 Pétange, 19, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. M. Vieira Da Silva, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2006, vol. 918, fol. 12, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 mai 2006.

G. d'Huart.

(051459.03/207/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

### HTC-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 116.744.

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Sabus, ingénieur-technicien, né à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1951, demeurant à L-4970, Bettange-sur-Mess, 1, rue Haard;

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de HTC-IMMO, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Kehlen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

72019

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille vingt euros.

*Gérance*

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Jean-Pierre Sabus; préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-8287 Kehlen, Zône Industrielle.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Sabus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2006, vol. 916, fol. 92, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

G. d'Huart.

(051463.03/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**GAVIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.022.

In the year two thousand and six, on May 12.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company GAVIA HOLDING S.A., a société anonyme registered 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

incorporated on December 3rd, 1999, by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg-City, deed published in the Mémorial C of 2000, page 4474, deed modified for the last time on May 12th, 2003, by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg-City, deed published in the Mémorial C of 2003, page 26003.

The meeting is presided by Mr Gerrit Hendrik Teeke Van der Molen, employee, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70,

who appoints as secretary Mr Gianpiero Saggi, employee, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

The assembly elects as scrutineer Mrs Annette M. Schueller, employee, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held appear on the attendance list signed by the chairman, secretary, scrutineer and notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to this document and will be filed at the same time with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that all the issued shares are present or represented at this meeting, which consequently may validly deliberate upon the points of its agenda, without preliminary convocations, all members of the meeting having agreed to meet after been informed on the agenda, without other formalities.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. Modification of article 4 of the articles of association.
2. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting takes by unanimous vote the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting unanimously decide the modification of article 4 of the articles of association as follows:

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in the municipality of Schuttrange. The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In case of war, imminent danger of war, revolution, terrorist acts or comparable extraordinary political, economical or social circumstances (hereinafter referred to as «an emergency situation») that would interfere with the normal activities or business of the Corporation and/or the normal management of the Corporation at its registered office in the Luxembourg, or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland.

As from the moment an emergency situation occurs, the transfer of the executive office and the registered office of the company will be effective and the articles of association of the company are amended, in order for the company to change its legal status into a corporation limited by shares recognised under Swiss law, as attached to this resolution.

A committee consisting of representatives of the shareholders, whoever they are, are authorised to and will have sole authorisation to note and declare that an emergency situation has occurred and that the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland, and the committee has authorisation to give special power to any member of the board of directors, any civil law notary, lawyer or employee to act, jointly or severally, in order to sign and execute any deeds, formalities, notifications which may be required to formalise the transfer of the

executive office and the registered office and the coming into force of the new articles of association in the case of an emergency situation.

#### Fees

Fees resulting from these amendments are evaluated at EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English version and the French translation, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil statutes and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GAVIA HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 5, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu le 3 décembre 1999 par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, acte publié au Mémorial C de page 2000, page 4474, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 12 mai 2003 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, publié au Mémorial C de 2003, page 26003.

L'assemblée est présidée par M. Gerrit Hendrik Teeke Van der Molen, employé, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70,

qui nomme comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Annette M. Schueller, employée, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts.

2. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### Résolution unique

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Schuttrange par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit ailleurs sur base d'une résolution du Conseil d'Administration.

En cas de guerre, danger imminent de guerre, révolution, actes terroristes ou d'autres circonstances extraordinaires comparables de caractère politique, économique ou social (ci-après «une situation d'urgence») qui pourraient interférer soit avec les activités normales ou le déroulement des affaires de la Société et/ou la gestion normale de la Société depuis son siège social au Luxembourg, ou avec les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège administratif et le siège social sont transférés en Suisse.

A partir du moment où une situation d'urgence se produit, le transfert de l'établissement principal et du siège social de la Société seront effectifs et les statuts de la Société sont modifiés afin que la Société change son statut légal en une société par actions reconnue par la loi suisse, ces mêmes statuts étant annexés à la présente résolution.

Un comité composé des représentants légaux des actionnaires quels qu'ils soient est autorisé et aura seul pouvoir de constater et de déclarer qu'une situation d'urgence s'est produite et que l'établissement principal et le siège social de la Société ont transférés en Suisse, et le comité est autorisé de donner procuration spéciale à chacun des membres du Conseil d'Administration, à un notaire en droit civil, à un avocat ou à un employé afin d'agir, individuellement ou collectivement, pour signer et exécuter tous actes, formalités, notifications éventuellement nécessaires pour formaliser le transfert du siège administratif et du siège social ainsi que pour l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dans le cas d'une situation d'urgence.

72021

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.500,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G.H.T. Van der Molen, G. Saddi, A.M. Schueller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 65, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Delvaux.

(053616.02/208/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

---

**FILAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.225.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00757. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(051678.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**MENCOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 52.433.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00756. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(051680.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**HOLDING 007 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 81.209.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING 007 S.A., Société Anonyme

Signature

(051683.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

72022

**ACPERS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 81.433.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051684.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**BELLINVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 81.753.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051705.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**AUTOMOTIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 108.235.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051709.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**DAFOFIN FIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.  
R. C. Luxembourg B 77.982.

En date du 1<sup>er</sup> juin 2006, la Société a pris connaissance du fait que Madame Stefania Fossati, administrateur de la société DAFOFIN FIVE S.A., a changé son adresse privée en via Mazzini 4, CH-6900 Lugano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

DAFOFIN FIVE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051788.03/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

72023

**INVESTTOURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 82.893.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051712.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**PASTATECH (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 76.714.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051774.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**MERULA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 73.033.

In the year two thousand and six, on May 12.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company MERULA INVESTMENTS S.A., a société anonyme registered 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

incorporated on December 3rd, 1999, by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg-City, deed published in the Mémorial C of 2000, page 5186, deed modified for the last time on May 12th, 2003, by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg-City, deed published in the Mémorial C of 2003, page 26247.

The meeting is presided by Mr Gerrit Hendrik Teeke Van der Molen, employee, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70,

who appoints as secretary Mr Gianpiero Saddi, employee, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

The assembly elects as scrutineer Mrs Annette M. Schueller, employee, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held appear on the attendance list signed by the chairman, secretary, scrutineer and notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to this document and will be filed at the same time with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that all the issued shares are present or represented at this meeting, which consequently may validly deliberate upon the points of its agenda, without preliminary convocations, all members of the meeting having agreed to meet after been informed on the agenda, without other formalities.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. Modification of article 4 of the articles of association.
2. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting takes by unanimous vote the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting unanimously decide the modification of article 4 of the articles of association as follows:

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in the municipality of Schuttrange. The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In case of war, imminent danger of war, revolution, terrorist acts or comparable extraordinary political, economical or social circumstances (hereinafter referred to as «an emergency situation») that would interfere with the normal activities or business of the Corporation and/or the normal management of the Corporation at its registered office in the Luxembourg, or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland.

As from the moment an emergency situation occurs, the transfer of the executive office and the registered office of the company will be effective and the articles of association of the company are amended, in order for the company to change its legal status into a corporation limited by shares recognised under Swiss law, as attached to this resolution.

A committee consisting of representatives of the shareholders, whoever they are, are authorised to and will have sole authorisation to note and declare that an emergency situation has occurred and that the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland, and the committee has authorisation to give special power to any member of the board of directors, any civil law notary, lawyer or employee to act, jointly or severally, in order to sign and execute any deeds, formalities, notifications which may be required to formalise the transfer of the executive office and the registered office and the coming into force of the new articles of association in the case of an emergency situation.

#### *Fees*

Fees resulting from these amendments are evaluated at EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English version and the French translation, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil statutes and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MERULA INVESTMENTS S.A., une société anonyme, domiciliée au 5, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu le 3 décembre 1999 par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, acte publié au Mémorial C de page 2000, page 5186, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 12 mai 2003 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, publié au Mémorial C de 2003, page 26247.

L'assemblée est présidée par M. Gerrit Hendrik Teeke Van der Molen, employé, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70,

qui nomme comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Annette M. Schueller, employée, CH-1009 Pully, 70, Avenue Général-Guisan 70.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts.

2. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Schuttrange par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit ailleurs sur base d'une résolution du Conseil d'Administration.

En cas de guerre, danger imminent de guerre, révolution, actes terroristes ou d'autres circonstances extraordinaires comparables de caractère politique, économique ou social (ci-après «une situation d'urgence») qui pourraient interférer soit avec les activités normales ou le déroulement des affaires de la Société et/ou la gestion normale de la Société depuis

son siège social au Luxembourg, ou avec les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège administratif et le siège social sont transférés en Suisse.

A partir du moment où une situation d'urgence se produit, le transfert de l'établissement principal et du siège social de la Société seront effectifs et les statuts de la Société sont modifiés afin que la Société change son statut légal en une société par actions reconnue par la loi suisse, ces mêmes statuts étant annexés à la présente résolution.

Un comité composé des représentants légaux des actionnaires quels qu'ils soient est autorisé et aura seul pouvoir de constater et de déclarer qu'une situation d'urgence s'est produite et que l'établissement principal et le siège social de la Sociétés ont transférés en Suisse, et le comité est autorisé de donner procuration spéciale à chacun des membres du Conseil d'Administration, à un notaire en droit civil, à un avocat ou à un employé afin d'agir, individuellement ou collectivement, pour signer et exécuter tous actes, formalités, notifications éventuellement nécessaires pour formaliser le transfert du siège administratif et du siège social ainsi que pour l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dans le cas d'une situation d'urgence.

#### *Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.500,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G.H.T. Van der Molen, G. Saddi, A.M. Schueller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 65, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Delvaux.

(053623.02/208/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

#### **LAMPAS ROYAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 85.779.

#### EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00730. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051775.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

#### **CHEMING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 66.666.

#### EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00726. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051779.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**CLINICAL ENGINEERING & INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 73.006.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051784.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**DAFOFIN SIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.  
R. C. Luxembourg B 77.983.

En date du 1<sup>er</sup> juin 2006, la Société a pris connaissance du fait que Madame Stefania Fossati, administrateur de la société DAFOFIN SIX S.A., a changé son adresse privée en via Mazzini 4, CH-6900 Lugano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

DAFOFIN SIX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051789.03/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**CT A&A S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 74.654.

Je soussigné Juerg Wyler, liquidateur de la société CT A&A S.A., décide par la présente le transfert du siège social de la société CT A&A S.A. de son siège social actuel à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Zurich, le 19 mai.

CT A&A S.A.

J. Wyler

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051792.03//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**UNIT ENERGY SYSTEMS S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.048.

In the year two thousand and six, on the second of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A., R.C. Luxembourg B 50.048, originally incorporated under the denomination of ALPHA G S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 23, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 218 of May 19, 1995.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1202 of November 24, 2004.

The meeting begins at 11.30 a.m., Mrs Sylvie Arpea, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Laetitia Weicker, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claire Adam, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the ten thousand one hundred and twenty-five (10,125) shares without par value representing the total capital of eight million nine hundred and five thousand US Dollars (USD 8,905,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- Modification of the name of the Company into UNIT ENERGY SYSTEMS S.A. and related amendment of Article 1 of the Articles of Association.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

*Sole resolution*

The general meeting resolves to change the name of the Company into UNIT ENERGY SYSTEMS S.A.

As a consequence, the first paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 1. paragraph 1.** There exists a Company (société anonyme) under the denomination of UNIT ENERGY SYSTEMS S.A.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 11.45 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le deux mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A., R.C. Luxembourg B 50.048, constituée originellement sous la dénomination de ALPHA G S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 218 du 19 mai 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1202 du 24 novembre 2004.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Sylvie Arpea, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia Weicker, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Claire Adam, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille cent vingt-cinq (10.125) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de huit millions neuf cent cinq mille (8.905.000,-) dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Modification de la dénomination de la Société en UNIT ENERGY SYSTEMS S.A. et modification corrélative de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en UNIT ENERGY SYSTEMS S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de UNIT ENERGY SYSTEMS S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Arpea, L. Weicker, C. Adam, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, vol. 152S, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(028690/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**UNIT ENERGY SYSTEMS S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.048.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 289 du 2 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(028693/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**BABCOCK & BROWN REIF INVESTMENT 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 4,507,500.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 114.025.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the law of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 109.507, here represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 11, 2006.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name BABCOCK & BROWN REIF INVESTMENT 2, S.à r.l., having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 114.025 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 892 of May 6, 2006. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 3, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital of the Company is set at four million five hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 4,507,500) represented by one hundred and eighty thousand three hundred (180,300) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one million six hundred and sixteen thousand two hundred Euro (EUR 1,616,200), to bring it from its present amount of four million five hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 4,507,500) represented by one hundred and eighty thousand three hundred (180,300) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to six million one hundred and twenty-three thousand seven hundred Euro (EUR 6,123,700) by the issuance of sixty-four thousand six hundred and forty-eight (64,648) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the sixty-four thousand six hundred and forty-eight (64,648) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and to fully pay them up, at the price of one million six hundred and sixteen thousand two hundred Euro (EUR 1,616,200), by way of a contribution in cash, so that the amount of one million six hundred and sixteen thousand two hundred Euro (EUR 1,616,200) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

5.1 «The Company's corporate capital is fixed at six million one hundred and twenty-three thousand seven hundred Euro (EUR 6,123,700) represented by two hundred and forty-four thousand nine hundred and forty-eight (244,948) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 19,000.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le douzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507, ici représentée par Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. est l'associée unique (l'Associée Unique) de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BABCOCK & BROWN REIF INVESTMENT 2, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.025 (la Société), constituée par acte du notaire instrumentant en date du 7 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 6 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 3 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un montant de quatre millions cinq cent sept mille cinq cents euros (EUR 4.507.500) représenté par cent quatre-vingt mille trois cents (180.300) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toute souscrite et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant d'un million six cent seize mille deux cents euros (EUR 1.616.200) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent sept mille cinq cents euros (EUR 4.507.500) représenté par cent quatre-vingt mille trois cents (180.300) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à six millions cent vingt-trois mille sept cents euros (EUR 6.123.700) par l'émission de soixante-quatre mille six cent quarante-huit (64.648) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droit et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire aux soixante-quatre mille six cent quarante-huit (64.648) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune par un versement en espèces, si bien que la somme d'un million six cent seize mille deux cents euros (EUR 1.616.200) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

5.1 «Le capital social de la Société est fixé à six millions cent vingt-trois mille sept cents euros (EUR 6.123.700) représenté par deux cent quarante-quatre mille neuf cent quarante-huit (244.948) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 19.000.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 mai 2006, vol. 436, fol. 75, case 7. – Reçu 16.162 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 2006.

H. Hellinckx.

(053863.03/242/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**BABCOCK & BROWN REIF INVESTMENT 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 114.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 mai 2006.

H. Hellinckx.

(053864.03/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**EDOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 81.696.

**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00721. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051811.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 14.854.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, réf. LSO-BR00299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(051896.03/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

72031

**CTM-HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 27.928.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2006, les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Beat Burger, chief executive officer, né le 13 décembre 1967 à Burg (Suisse), demeurant à Seemattstrasse 5, CH-6330 Cham;
- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (L), demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange;
- Monsieur Oscar Ribas Duro, né le 7 septembre 1966 à Sant Julia de Loria (Principauté d'Andorre), demeurant au 15, rue c/Doctor Palau, AD-600 Sant Julia de Loria.

*Commissaire aux comptes:*

AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., R.C.S Luxembourg B n° 89.237, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051862.03/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**REDBOX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 96.412.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2006*

Les administrateurs nomment la société EXCELIANCE S.A., 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg inscrite au registre de commerce des sociétés section B et le numéro 83.412 aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la société à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051813.03/1091/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**EPREC INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 116.806.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third of May

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

EPREC S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

The founder is here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is EPREC INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

It may particularly acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and exploit all kinds of patents and other rights relating to these patents or completing them.

The Company may borrow or grant to the companies in which it holds a direct or indirect interest, all assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any commercial, industrial financial or other activities which are directly or indirectly connected with its purposes or which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company, as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Partners decisions

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three-quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

*Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by EPREC S.A., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company EPREC INVESTMENTS, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Ignacio Francisco Mencos Valdes, Manager, born in San Sebastian (Spain), on August 6, 1964, residing at Paseo de la Castellana 146, 28046 Madrid, Spain;
- Mr Ignacio Romeo Martinez, Economist, born in Madrid (Spain) on November 24, 1963, residing at Calle Maldonado 59, 28006 Madrid, Spain;
- Mr Daniel Gomez Garcia, Manager, born in Barcelona (Spain) on October 22, 1960, residing at av Pau Casals, N 1 Bis WDA-1, 08960 Sant Just Desvern, Spain;
- Mr Julio Cavestany Corsini, Manager, born in Madrid (Spain) on November 14, 1962, residing at Calle Abrego, 0011, 1-D, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain; and
- Mr Javier Muguero, Independent Financial Adviser, born in Madrid (Spain) on June 3, 1957, residing at Juan Bravo 0005, Piso 04, Puerta IZQ, 28006 Madrid, Spain.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be - bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

EPREC S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera EPREC INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières, de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut avoir aussi pour objet l'acquisition et la vente de propriétés immobilières, pour son propre compte, soit dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations se rapportant à des propriétés immobilières, notamment la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises

ou étrangères, l'objet principal étant l'acquisition le développement, la promotion, la vente, la direction et/ou la vente de propriétés immobilières.

La Société peut acquérir par voie de contribution, souscriptions, de conventions de placement ou par option d'achat ou par tout autre voie, n'importe quels types de valeurs mobilières, les réalisant par la vente, le transfert, l'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et exploiter tout type de brevets et autres droits relatifs à ces brevets ou les complétant.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des Associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

*Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par EPREC S.A., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ignacio Francisco Mencos Valdes, Manager, né à San Sebastian (Espagne), le 6 août 1964, demeurant à Paseo de la Castellana 146, 28046 Madrid, Espagne;
- Monsieur Ignacio Romeo Martinez, Economiste, né à Madrid (Espagne), le 24 novembre 1963, demeurant à Calle Maldonado 59, 28006 Madrid, Espagne;
- Monsieur Daniel Gomez Garcia, Manager, né à Barcelona (Espagne), le 22 octobre, 1960, demeurant à av Pau Casais, N 1 Bis WDA-1, 08960 Sant Just Desvern, Espagne;
- Monsieur Julio Cavestany Corsini, Manager, né à Madrid (Espagne), le 14 novembre, 1962, demeurant à Calle Abrego, 0011, 1-D, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne; et
- Monsieur Javier Muguero, Independent Financial Adviser, né à Madrid (Espagne), le 3 juin, 1957, demeurant à Juan Bravo 0005, Piso 04, Puerta IZQ, 28006 Madrid, Espagne.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 28CS, fol. 66, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(053717.03/211/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**ANEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1914 Luxembourg, 4, rue Lamartine.

R. C. Luxembourg B 67.995.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03041, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051923.03/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**ANEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1914 Luxembourg, 4, rue Lamartine.

R. C. Luxembourg B 67.995.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051925.03/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**ANEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1914 Luxembourg, 4, rue Lamartine.  
R. C. Luxembourg B 67.995.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03043, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051926.03/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**ANEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1914 Luxembourg, 4, rue Lamartine.  
R. C. Luxembourg B 67.995.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051928.03/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**ANEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1914 Luxembourg, 4, rue Lamartine.  
R. C. Luxembourg B 67.995.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03045, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051930.03/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**ANEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1914 Luxembourg, 4, rue Lamartine.  
R. C. Luxembourg B 67.995.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03048, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051931.03/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

**ANEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1914 Luxembourg, 4, rue Lamartine.  
R. C. Luxembourg B 67.995.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03050, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051933.03/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---

72039

**GOLF SERVICES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 45.592.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 18 mai 2006 que:

- Le terme de leurs mandats étant arrivé à échéance, Monsieur Antonie Schuller, Monsieur Jeroen van der Woord et la société AMICORP NETHERLANDS B.V. ont été réélus au poste d'Administrateurs de la société pour une durée de 1 an.

L'ensemble de leurs mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051815.03/1285/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**ADV INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 116.829.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant au 27 Old Gloucester Street Londres WC1N 3 XX, UK, ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 7 mars 2006.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination ADV INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont entièrement souscrites par Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant au 27 Old Gloucester Street Londres WC1N 3 XX, UK.

Le souscripteur déclare et reconnaît que chacune des parts sociales est entièrement libérée par versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant 2/3 du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant au 27 Old Gloucester Street London WC1N 3 XX, UK.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

2) Le siège social est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

72041

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 mai 2006, vol. 436, fol. 81, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

H. Hellinckx.

(054141.03/242/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**GREENWICH EquityCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 115.581.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MONTAGU III LP, a limited partnership with registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom, registered under number LP010500,

here represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 25 April 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée GREENWICH EquityCo, S.à r.l., having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), incorporated on 20 March 2006 pursuant to a notarial deed, not yet published in the Mémorial C, registered with the Register of Commerce and Companies, Section B, under number B 115.581; the articles of incorporation of which have not been amended (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the currency of the share capital of the Company from Euro into Pound Sterling by applying the exchange rates fixed by the European Central Bank on the eve of the adoption of the resolutions to be adopted pursuant to the present agenda.

2. To convert the existing share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and the nominal value of the existing shares into Pounds Sterling.

3. To increase the capital of the Company after conversion into Pounds Sterling, without issuing new shares, so as to raise it to an amount of eight thousand nine hundred twenty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 8,928.55) in order to set the par value of the five hundred (500) existing shares at seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571) per share.

4. To accept the subscription and the payment by a contribution in cash in an amount of up to three hundred Pounds Sterling (GBP 300.-) corresponding to the above mentioned capital increase.

5. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1) to 4) of this agenda.

6. To grant to the board of managers of the Company all and any powers in order to implement the above.

7. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from Euro into Pounds Sterling by applying the exchange rates one Euro (EUR 1.-) = zero point six nine four four Pounds Sterling (GBP 0.6944).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to convert the existing share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into eight thousand six hundred eighty Pounds Sterling (GBP 8,680.-) and the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) to seventeen point thirty-six Pounds Sterling (GBP 17.36).

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to increase the capital of the Company by a total amount of two hundred forty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 248.55), without issuing new shares, so as to raise it to an amount of eight thousand

nine hundred twenty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 8,928.55) in order to set the par value of the five hundred (500) existing shares at seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571) per share.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to accept the subscription and the payment by a contribution in cash of two hundred forty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 248.55) to the Company, representing the amount of the above mentioned capital increase.

*Subscription and payment*

Thereupon, now appeared Mr Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of MONTAGU III LP, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MONTAGU III LP, prenamed, for the capital increase and to make payment in full for this capital increase by a contribution in cash of two hundred forty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 248.55).

The amount of two hundred forty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 248.55) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states it explicitly.

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5. Capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at eight thousand nine hundred twenty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 8,928.55) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571) each, all of which are fully paid up.»

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolved to grant to the board of managers of the Company all and any powers in order to implement the above.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six hundred and fifty Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONTAGU III LP, une société de droit anglais, ayant son siège social à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, EC4V 3PE Londres, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro LP010500,

représentée aux fins des présentes par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GREENWICH EquityCo, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, ayant un capital d'un montant de douze mille et cinq cents euros (EUR 12.500,-), constituée suivant acte notarié du 20 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, et inscrite auprès Register de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 115.581; les statuts de laquelle n'ont encore jamais été modifiés (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Conversion de la devise du capital de la Société de l'euro en livre sterling par application des taux de conversion fixés par la Banque centrale européenne la veille du jour de l'adoption des résolutions à prendre sur base du présent ordre du jour.

2. Conversion du capital existant d'un montant de douze mille et cinq cents euros (EUR 12.500,-) et de la valeur nominale des parts sociales existantes en livres sterling.

3. Augmentation du capital de la Société après conversion en livres sterling, sans émission de nouvelles parts sociales, afin de le porter à huit mille neuf cent vingt-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 8.928,55), afin de fixer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes à dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571) par part sociale.

4. Acceptation de la souscription et du paiement par apport en espèces d'une somme se montant jusqu'à trois cents livres sterling (GBP 300,-) correspondant à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

5. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 4) de l'ordre du jour.

6. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en oeuvre les résolutions à adopter ci-avant.

7. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de convertir la devise du capital de la Société de l'euro en livre sterling par application des taux de conversion un euro (EUR 1,-) = zéro virgule six neuf quatre quatre livre sterling (GBP 0,6944).

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de convertir le capital existant d'un montant de douze mille et cinq cents euros (EUR 12.500,-) en huit mille six cent quatre-vingts livres sterling (GBP 8.680,-) et de convertir la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) en dix-sept virgule trente-six livres sterling (GBP 17,36).

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant total de deux cent quarante-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 248,55), sans émission de nouvelles parts sociales, afin de le porter à huit mille neuf cent vingt-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 8.928,55), afin de fixer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes à dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571) par part sociale.

*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription et le paiement par apport en espèces de la somme de deux cent quarante-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 248,55), correspondant à la somme de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

*Souscription et Libération*

Est ensuite intervenu Maître Jean-Paul Spang, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MONTAGU III LP, précitée, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de MONTAGU III LP, précitée, à l'augmentation de capital et libérer intégralement cette augmentation de capital par un apport en espèce d'un montant total de deux cent quarante-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 248,55).

Le montant de deux cent quarante-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 248,55) est dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, lequel le déclare expressément.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à huit mille neuf cent vingt-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 8.928,55) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.».

*Sixième résolution*

L'associé unique a décidé de donner tous pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en oeuvre les résolutions adoptées ci-avant.

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2006, vol. 903, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054434.03/239/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (AML), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AERIUM CONSULTING, S.à r.l.).**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 103.638.

In the year two thousand and six, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

There appeared:

Mr Franck Ruimy, manager, residing professionally at 25, Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ, Royaume-Uni, here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Mr David Smith, manager, residing professionally at 17, Chester Square, GB-SW1W9HS Londres, Royaume-Uni, here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

AERIUM HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.764, here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the person appearing will also remain annexed to the present deed.

Such appearing persons, acting in their capacities as shareholders, (the «Shareholders») of AERIUM CONSULTING, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.638, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 1, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1311 of December 22, 2004 (the «Company»), have required the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to modify the denomination of the Company, which shall henceforth be ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (AML), S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (AML), S.à r.l.»

The other articles of the articles of incorporation of the Company still remain unchanged.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at eight hundred Euro (EUR 800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six juin.

Par-devant Maître Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

M. Franck Ruimy, directeur, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée,

M. David Smith, directeur, demeurant professionnellement au 17, Chester Square, GB-SW1W9HS Londres, ici représenté par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée, et

AERIUM HOLDINGS S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.764, ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par la comparante et par le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés (les «Associés») de AERIUM CONSULTING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.638, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentant en date en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1311 du 22 décembre 2004, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société, qui sera désormais ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (AML), S.à r.l.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (AML), S.à r.l.»  
Les autres articles des statuts de la Société demeurent inchangés.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, vol. 153S, fol. 82, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2006.

P. Bettingen.

(054357.03/202/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (AML), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AERIUM CONSULTING, S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 103.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2006.

P. Bettingen.

(054364.03/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**ESKER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.469.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 9 mai 2006*

- Monsieur Riccardo Braglia, Entrepreneur, demeurant au 9, Via San Salvatore, CH-6913 Carrabia et Monsieur Enrico Braglia, Entrepreneur, demeurant au 11, Via Nagra, CH-6926 Montagnola sont nommés comme nouveaux Administrateurs de catégorie A. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour ESKER INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, réf. LSO-BR00130. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051936.03/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.111.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006*

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori, Monsieur Richard Gauthrot et Monsieur Jean-Paul Charton.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Guillaume Bernard.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051845.03/1384/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**COMPAGNIE DU TELEPHONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. EAPV 2 LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 112.055.

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) EAPV 3 LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.717,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France), le 19 avril 2006.

2) Monsieur Daniel Abittan, dirigeant d'entreprises, né le 27 mai 1951 à Casablanca (Maroc), demeurant au 15, Chemin de la Falaise, CH-1096 Gland, Suisse,

ici représenté par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France), le 20 avril 2006.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EAPV 2 LUXEMBOURG, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.055, dont les statuts ont été adoptés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1<sup>er</sup> mars 2006, numéro 443. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés (ci-après «l'Assemblée») est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de EAPV 2 LUXEMBOURG, S.à r.l. en COMPAGNIE DU TELEPHONE, S.à r.l.;

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts;

3. Suite à la démission de Monsieur Michael Likierman de ses fonctions de gérant, nomination de Monsieur Daniel Abittan en tant que gérant de la Société.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de EAPV 2 LUXEMBOURG, S.à r.l. en COMPAGNIE DU TELEPHONE, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société prend la dénomination de COMPAGNIE DU TELEPHONE, S.à r.l.»

## Troisième résolution

L'Assemblée constate la démission de Monsieur Michael Likierman en tant que gérant de la Société en date de ce jour et décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Daniel Abittan, dirigeant d'entreprises, né le 27 mai 1951 à Casablanca (Maroc), demeurant 15, Chemin de la Falaise, CH-1096 Gland, Suisse, gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2006, vol. 903, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054497.03/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**COMPAGNIE DU TELEPHONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EAPV 2 LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 112.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054502.03/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**LIJNCO S.A., Société Anonyme,  
(anc. communisis datadoc s.a.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 37.178.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme communisis datadoc s.a., (R.C.S. Luxembourg section B numéro 37.178), avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe, constituée sous la dénomination sociale de DATA DOCUMENTS, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 544 du 24 décembre 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 16 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 335 du 22 juillet 1995,
- en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 55 du 6 février 1997, contenant le changement de la dénomination sociale en WADDINGTON DATA DOCUMENTS S.A.,
- en date du 10 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 304 du 25 avril 2001, contenant le changement de la dénomination sociale en communisis datadoc s.a.,

dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie de francs luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 557 du 10 avril 2002,

- en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 65 du 22 janvier 2003,
- en date du 31 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 636 du 30 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Alessandra Bellardi Ricci, avocat, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabine Belair, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Bénédicte Kurth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

72048

*Ordre du jour:*

- 1.- Renonciation aux formalités de convocation.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en LIJNCO S.A.
- 3.- Modification du premier alinéa de l'article premier des statuts afin de refléter la modification de la dénomination sociale.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LIJNCO S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LIJNCO S.A.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci, S. Belair, B. Kurth, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2006, vol. 536, fol. 82, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Hirtt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2006.

J. Seckler.

(053673.03/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

---

**L.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.125.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006*

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori, Monsieur Richard Gauthrot et Monsieur Jean-Paul Charton.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Guillaume Bernard.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07792. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051850.03/1384/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

---